



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Liberté

Égalité

Fraternité

Direction générale de la concurrence, de la consommation
et de la répression des fraudes



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉSENTATION DE LA DIRECTION DE LA CONCURRENCE, CONSOMMATION ET RÉPRESSION DES FRAUDES

Sommaire

1. Missions et organisation

- a. Missions
- b. Organisation
- c. Moyens : pouvoirs et outils numériques
- d. Programmation de l'activité
- e. Partenaires

2. Les orientations et nouveaux outils

- a. La DGCCRF au cœur des enjeux environnementaux et numériques
- b. Des outils numériques au service des consommateurs et des professionnels

3. Les métiers de la DGCCRF

- a. Une diversité des métiers
- b. Les métiers d'enquêteurs
- c. Autres métiers

4. Concours d'inspecteur, inspectrice et formation

- a. Inscriptions
- b. Epreuves
- c. Attendus et préparation
- d. Statistiques
- e. Formation à l'ENCCRF

5. Perspectives de carrière

- a. Affectation et rémunération
- b. Accès au grade d'inspecteur, inspectrice principal(e)



La DGCCRF s'assure de la garantie de l'ordre public économique pour une économie forte et durable.

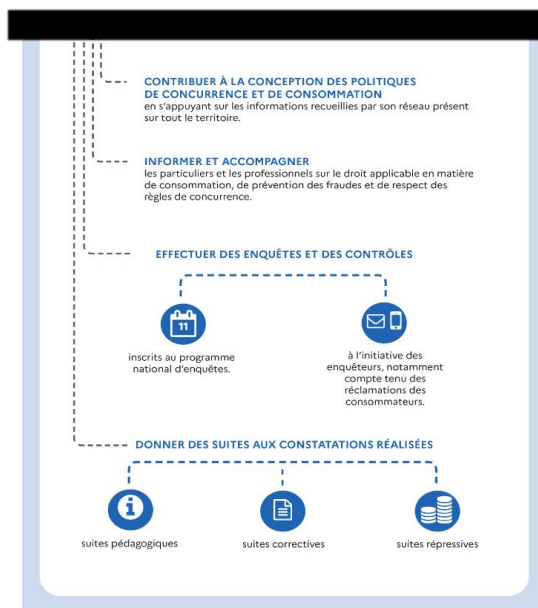
La DGCCRF veille à la régulation des marchés au bénéfice des consommateurs et des entreprises et lutte contre les fraudes économiques.

Cette action contribue au maintien de la confiance des acteurs dans l'économie, indispensable à la stabilité et à la croissance économique.

La DGCCRF agit en faveur :

- **du respect des règles de la concurrence ;**
- **de la protection économique des consommateurs ;**
- **de la sécurité et de la conformité des produits et des services.**

La DGCCRF intervient sur tous les champs de la consommation, à tous les stades de l'activité économique et quelle que soit la forme de commerce.



Une administration à réseau dans toute la France

La DGCCRF est née en 1985 de la fusion de la Direction de la consommation et de la répression des fraudes (ministère de la Consommation) et de la Direction générale de la concurrence et de la consommation (ministère de l'Économie).

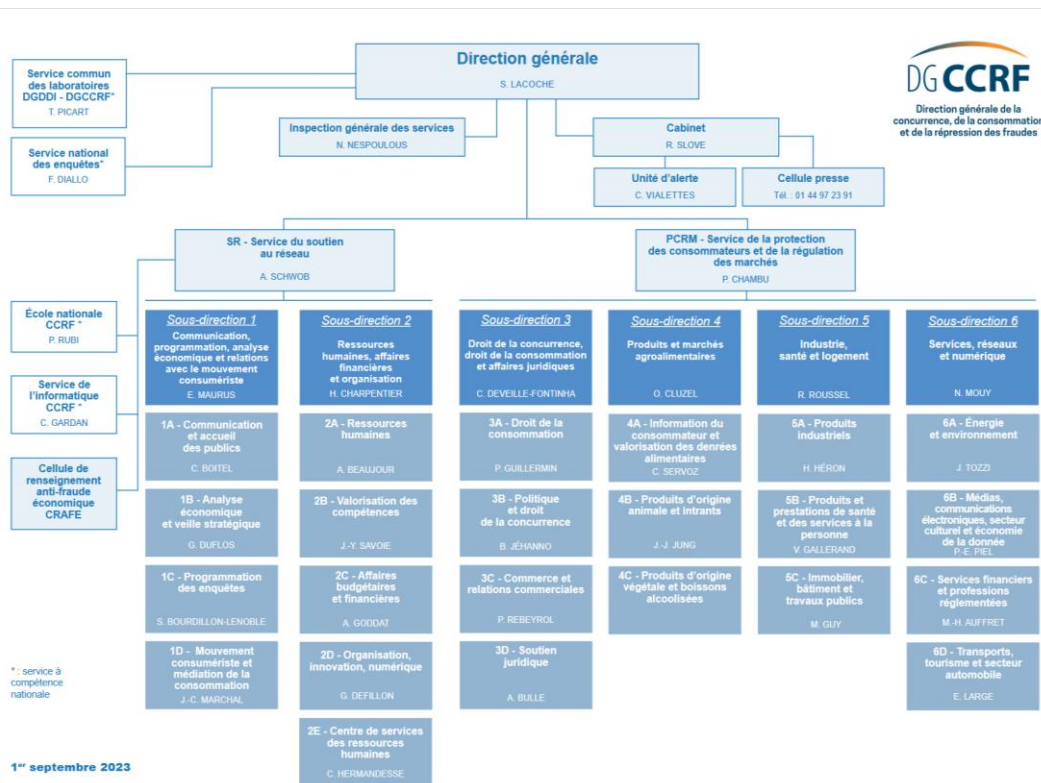
La DGCCRF se compose:

- d'une **administration centrale** à Paris,
- de **4 services à compétence nationale** :
 - École Nationale de la CCRF (ENCCRF),
 - Service informatique,
 - Service National des Enquêtes et
 - Services commun des Laboratoires,
- de **19 directions régionales** (DR(I)EETS principalement),
- de **96 directions départementales interministérielles** (DDPP ou DDETSP principalement).

En 2022, la DGCCRF compte :

plus de 2 800 agents,
dont plus **1 700 enquêteurs**, affectés en
services déconcentrés en administration
centrale.





ADMINISTRATION CENTRALE • Contribue à la conception des politiques publiques en matière de concurrence et consommation ; • Fixe les priorités, assure le pilotage et la coordination des enquêtes, des contrôles et des sanctions ; • Assure la coopération avec les autres organismes de régulation sectoriels ou européens ; • Informe et accompagne les consommateurs et professionnels.	SERVICE NATIONAL DES ENQUÊTES (SNE) • Enquêtes de portée nationale qui exigent des compétences spécifiques.
	SERVICE DE L'INFORMATIQUE • Exploitation et évolutions du système d'information et assistance utilisateurs.
ÉCOLE NATIONALE DE LA DGCCRF (ENCCRF) • Formation initiale et continue des agents ; • RéponseConso, service chargé des réponses aux consommateurs.	SERVICE COMMUN DES LABORATOIRES Unité de direction parisienne et 11 laboratoires répartis sur le territoire. • Appui scientifique et technique, études et recherches appliquées/analyses.

En régions : PÔLES C DES DR-I-EETS ET DEETS

Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités – Drieets en Ile-de-France. Deets en outre-mer.

- Réalisation d'enquêtes afin de **s'assurer des relations loyales et équilibrées entre les entreprises. Lutte contre :**
- **les pratiques restrictives de concurrence** (ex. : contrôle du respect des délais de paiement, vérification des conditions générales de vente et des conventions) et
- **les pratiques anti-concurrentielles** (ex. : recherches d'ententes illicites, d'abus de position dominante ou identification de prix d'éviction dans divers secteurs dont celui de la commande publique) ;
- **Pilotage, soutien aux enquêtes et animation.**

En départements : DDPP ET DDETSPP

Directions départementales de la protection des populations (DDPP) et directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP). Direction de la Cohésion Sociale, du Travail, de l'Emploi et de la Population (DCSTEP) de St Pierre et Miquelon et Direction générale de la cohésion et des populations (DGCOPOP) de Guyane.

- **Protection des consommateurs : recherches de pratiques commerciales déloyales et de fraudes et vérification du respect de la réglementation** (ex. : contrôle de la bonne information du consommateur (prix, allégations, etc.), des clauses contractuelles et de la facturation, lutte contre le démarchage, etc.) ;
- **Sécurité des produits non-alimentaires et des services : contrôle de la conformité et gestion des alertes - procédure de retrait/rappel des produits à risques** (ex. : secteur de la puériculture, produits électriques, etc.) => application RappelConso.

Des pouvoirs d'enquête spécifiques

Les enquêteurs de la DGCCRF sont habilités à rechercher et à constater les infractions et les manquements aux droits de la concurrence et de la consommation en vertu de pouvoirs d'enquête spécifiques (livre V du code de la consommation, livre IV du code de commerce et autres codes*) :

- Pouvoirs d'enquête simples (accès aux locaux, recueil de documents utiles à l'enquête, droit de convocation, prélèvement d'échantillons pour analyse, droit d'utiliser une identité d'emprunt (« client mystère »), etc.) ;
- Pouvoirs exceptionnels sur autorisations du juge (saisie, perquisition avec emport de tous objets, documents (y compris numériques) utiles aux besoins de l'enquête).



La DGCCRF contribue également à :

- la rédaction du cadre juridique de la concurrence et de la consommation,
- à l'harmonisation des suites et sanctions mises en œuvre auprès des professionnels ainsi qu'à
- l'information et l'accompagnement des professionnels et des consommateurs.

* Autres codes (code rural et de la pêche maritime, code de l'environnement, code de la commande publique, etc.).

Un suivi et des sanctions adaptées

Des suites adaptées à la diversité des manquements ou des infractions constatés :

- Pédagogiques : avertissements pour rappeler la réglementation (manquement ou infraction mineure pour méconnaissance du droit ou négligence dans son application) ;
- Correctives : mesures de police administrative (demande de remise en conformité, retrait, rappel, suspension d'activité ou de la commercialisation d'un produit, injonction numérique) ;
- Répressives :
 - ☐ amende administrative (procès-verbal) en cas de non-respect des demandes préalables de mises en conformité par exemple ;
 - ☐ transaction administrative ou pénale (sanction financière notamment) ;
 - ☐ procès-verbal pénal transmis au tribunal pour les manquements les plus graves ou les fraudes, qui constituent des infractions pénales ;
 - ☐ assignation devant le juge civil pour ordonner la cessation d'une pratique illicite ou dangereuse.

Des outils numérique au service des enquêtes et de la mobilité

Le projet Système pour l'Enquête au Service des Agents en Mobilité (SESAM) est un outil de dématérialisation, numérisation et simplification des enquêtes en mobilité.

Cet outil développé en mode projet permet notamment :

- L'accès en mobilité aux applications métiers ;
- La dématérialisation des actes d'enquêtes ;
- D'améliorer le ciblage des enquêtes grâce à l'intelligence artificielle.



Polygraphe, un outil de ciblage et de détection de faux-avis publiés sur Google et Tripadvisor développé par la Cellule Numérique du SNE.

- Il permet d'accéder aux résultats d'analyse de plus de 830 millions d'avis.
- Il est là pour vous aider les enquêteurs dans la prise de décision de mener des investigations à l'encontre de professionnels suspecté et diligenter à son encontre une enquête sur les faux-avis.

Cet outil a fait l'objet d'un avis de la CNIL et d'un décret en Conseil d'Etat.

Un programme national d'enquête annuel (PNE)

L'activité de la DGCCRF repose majoritairement sur une programmation annuelle des enquêtes dit programme national d'enquêtes (PNE). Le PNE est un dispositif opérationnel.

Le PNE est élaboré chaque année à partir d'une analyse des risques et des enjeux de la régulation des marchés et de la protection des consommateurs. Il prend en compte les priorités gouvernementales, les évolutions des marchés, les problématiques émergentes, les préoccupations des consommateurs et des professionnels, les évolutions législatives et réglementaires et le bilan des enquêtes précédentes.

Il est mis en œuvre par les services déconcentrés avec un pilotage partagé entre l'administration centrale et les DR(I)EETS.

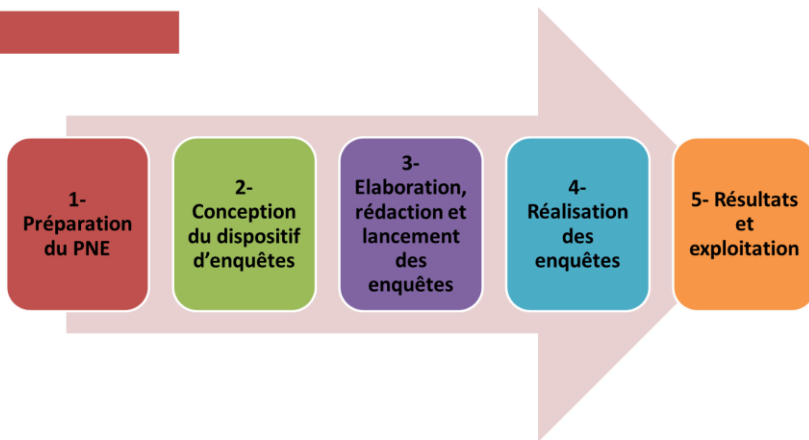
Le PNE 2023 prévoit la réalisation de 120 enquêtes fondées sur les orientations suivantes :

1. Protéger les consommateurs et accompagner les entreprises dans la transition écologique ;
2. Orienter l'action de protection des consommateurs vers les secteurs les plus impactant pour le pouvoir d'achat ;
3. Mieux réguler les mutations économiques et les marchés ;
4. Investiguer et réguler les pratiques des acteurs de l'économie numérique.



Objectifs du PNE

Etapes du PNE



Partenaires de la DGCCRF

Commission européenne



Les administrations du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et numérique
Douane, Direction générale des entreprises (DGE), Trésor, Tracfin

Les autres ministères et administrations

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (notamment DGAL, DGPE)
Ministère de la Justice
Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires (MTECT) (notamment la DGPR, DGECC, DGALN, DGITM)
Ministère de la Santé et de la Prévention (MSP) (notamment la DGS, DSS)
Gendarmerie nationale
Police nationale



Les autorités indépendantes

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)
Autorité de la concurrence (ADLC)
Autorité des marchés financiers (AMF)
Autorité de la régulation des communications électroniques, des postes et de la presse (ARCEP)
Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)

Les agences et experts publics

Agence nationale de la sécurité de l'alimentation de l'environnement et du travail (ANSES)
Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM)
Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)

Le mouvement consommériste et les organisations professionnelles

Institut national de la consommation (INC)
Centre de recherches pour l'étude et observatoire des conditions de vie (Crédoc)
Associations de consommateurs
Centre européen des consommateurs (CEC)
Organisations professionnelles

2. Les orientations et nouveaux outils

La DGCCRF est une administration au cœur de l'actualité économique et des préoccupations des professionnels et des consommateurs. Elle doit constamment s'adapter aux contraintes et évolutions du marché.

La DGCCRF face aux enjeux notamment environnementaux et numériques :

- Mise en œuvre des dispositions de la loi du 22 août 2021 « Climat et Résilience » permettant l'interdiction du « greenwashing » ou « écoblanchiment » en tant que pratique commerciale trompeuse et création d'une équipe dédiée à la question de la transition écologique ;
- Contribution aux travaux européens sur le *Digital Market Act* et le *Digital service Act* concernant la régulation des plateformes numériques et obtention de nouveaux pouvoirs depuis 2021 : possibilité d'enjoindre des injonctions numériques (ex. : à l'encontre de la plateforme Wish) ;
- Promulgation de la loi sur les influenceurs qui s'est traduite en 2022 par le rappel à l'ordre par la DGCCRF d'une soixantaine d'influenceurs pour pratiques commerciales trompeuses et la mise en place d'une « brigade de l'influence commerciale » avec 15 agents à plein temps ;
- Exemples de rédaction de guides pour les consommateurs : « *Guide de l'acheteur en ligne* », « *Le Made in France* », etc. ;
- Identification et suivi des nouveaux risques et des nouvelles pratiques (ex. : dropshipping, utilisation des algorithmes, etc.).

Pour plus de renseignements sur l'actualité :

- [Toutes les actualités sur le site Internet de la DGCCRF](#)
- [La lettre de la DGCCRF - Concurrence et consommation](#)
- [Les bilans annuels d'activité](#)



Application et site Internet Signal Conso :

outils de signalements et de résolution plus rapides des litiges

- **Plus de 100 000 téléchargements** de l'application en 2022 ;
- **Plus de 120 000 signalements** depuis son lancement (février 2020) et 58 % des signalements reçoivent une réponse de l'entreprise concernée (données août 2021) ;
- Un **outil de ciblage** des contrôles pour lutter contre les fraudes.



<https://signal.conso.gouv.fr/>

Site Internet RappelConso

(en collaboration avec d'autres instances) :

- **Recenser sur un site unique des rappels de produits dangereux** ;
- Améliorer la gestion des alertes.



<https://rappel.conso.gouv.fr/>



2. Les métiers de la DGCCRF

Trois métiers principaux autour de l'enquête : enquêteur, rédacteur, responsable du contentieux

L'enquête est au cœur de
l'activité de la DGCCRF.

De sa construction (PNE) à
son bilan, **elle nécessite
l'intervention de trois
métiers :**

- **le rédacteur en
administration centrale,
et en service déconcentrés,**
- **l'enquêteur et**
- **l'agent responsable du
contentieux.**

Les enquêteurs de la DGCCRF

- Mettent en œuvre les enquêtes
du PNE rédigées par les
rédacteurs (70%) ;
- Réalisent des enquêtes
d'initiative (hors PNE –
signalements, plaintes) (30%) ;
- Mettent en œuvre les suites
appropriées ;
- Peuvent diversifier leur activité
en rejoignant différents réseaux
internes et y contribuer en tant
que référent technique régional,
ambassadeur CCRF, etc.



Un « **Réseau des ambassadeurs** » interne CCRF a été créé afin de promouvoir les métiers CCRF au regard de l'intérêt croissant que cela suscite

L'enquêteur concurrence



La mission concurrence est assurée par des enquêteurs présents dans les pôles C (concurrence) des DR(I)EETS et DEETS

En régions, des brigades sont spécialisées :

- Brigades interrégionales d'enquête concurrence (PAC) ;
- Brigades PCR (pratique commerciales restrictives) ;
- Brigades d'enquête des vins et spiritueux.

La détection des indices de pratiques anticoncurrentielles de concurrence (PAC) :

En commande publique, au cours des autres enquêtes, sur dénonciation.

Les indices de PAC sont transmis aux brigades interrégionales d'enquête de concurrence dont les enquêteurs jugent de la suite à donner.

L'AdIC est informée avant leur déclenchement des investigations que la DGCCRF envisage de mener. Elle peut en prendre la direction ou les laisser à la DGCCRF.

Le contrôles de pratique restrictives de concurrence (PCR)

Les enquêteurs spécialisés des brigades PCR mettent en œuvre les enquêtes du PNE en matière de relations commerciales (délais de paiement, négociations commerciales, loi Egalim)

Ils peuvent également être saisis d'indices PCR provenant des enquêteurs en DDPP ou DDETSPP.

L'enquêteur protection de la consommation (PEC) (loyauté des produits et des services)

La mission PEC est assurée par des enquêteurs présents dans les DDPP ET DDETSPP

La DGCCRF est présente dans
de très nombreux secteurs du
quotidien des Français :
dépannage à domicile,
télécommunications, immobilier,
banque, assurance, agence de
voyage, services automobiles,
démarches administratives,
rénovation énergétique,
services médico-sociaux, etc.

Contrôles dans les
établissements y compris sur
les sites de vente ou
d'intermédiation en ligne.

Réglementations contrôlées :

- Information précontractuelle et contractuelle (prix, conditions générales de vente y compris de vente à distance, garantie légale, ...) ;
- Loyauté de la communication commerciale.



Exemples récents :

- ☐ GOOGLE Etoiles
- ☐ Informations sur la garantie des produits électroniques grand public et l'électroménager (mise en œuvre du client mystère)
- ☐ Pratique frauduleuse dans le secteur de la rénovation énergétique

L'enquêteur sécurité des produits non alimentaires et des services

La mission sécurité des produits non-alimentaires et des services est assurée par des enquêteurs présents dans les DDPP ET DDETSPP

Divers produits peuvent être contrôlés : articles de puériculture, équipements de protection individuelle, cosmétiques, équipements de la maison, nouvelles mobilités urbaines, matériaux au contact des denrées alimentaires, etc.

Contrôles à la production, à la distribution y compris sur les sites de vente ou d'intermédiation en ligne.

Principales réglementations contrôlées :

- Loyauté des allégations ;
- Sécurité/conformité des produits

Exemples récents :

- ☐ Contrôle de la sécurité mécanique des ustensiles et des contenants destinés à l'alimentation des enfants
- ☐ Allégations Fabriqué en France/Made in France
- ☐ Mobilités : la sécurité des trottinettes en question



L'enquêteur au SNE (service national des enquêtes)

Le SNE rassemble en administration centrale des enquêteurs disposant de compétences spécifiques afin de réaliser des enquêtes d'envergure nationale.

De plus, le SNE comporte une **Cellule Numérique** composée d'agents spécialisés :

- Enquêteurs ;
- Data scientists ;
- Développeurs et
- Chefs de projet numérique.



Cette cellule conduit des projets d'outils en faisant appel à l'IA qui doivent répondre aux besoins exprimés par les services

Les autres métiers à la DGCCRF

Le rédacteur en administration centrale a en charge : **L'agent responsable du contentieux** a en charge :

- La rédaction et le pilotage des enquêtes du PNE et la réalisation des bilans ;
- L'appui juridique et méthodologique des services d'enquête déconcentrés (animation de réseaux, formations/journées techniques, etc.) ;
- Les réponses aux questions à adressées à l'administration centrale (parlementaires, professionnels, services déconcentrés, etc.) ;
- La rédaction de textes législatifs ou réglementaires ;
- La rédaction de note pour la directrice générale et pour les ministres.
- Le conseil juridique aux agents et à la direction ;
- Le suivi des procédures (enregistrement, proposition d'amendes administratives ou de transactions etc.) ;
- Le visa des procédures pénales des agents ;
- La représentation de la DGCCRF lors des audiences ;
- Les relations du service avec le parquet.



4. Concours d'inspecteur, inspectrice et formation



Les inscriptions aux concours d'inspecteur, trice sont ouvertes : 27 septembre au 26 novembre 2023

Plus de 150 postes sont à pouvoir.

Les concours permettent de devenir **catégorie A** et s'adresse à des **profils juridiques, économiques, scientifiques, technologiques ou déjà fonctionnaire**. Ils sont accessibles à toute personne titulaire d'un **bac+3**, *même si la majorité des lauréats du concours disposent d'un bac+5*, ainsi qu'aux personnes en reconversion professionnelle.

Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu le **16 janvier 2024**. Les épreuves orales d'admission se tiendront à compter du 18 mars 2024. Les résultats sont publiés en avril.

Le candidat choisit l'un des trois concours d'inspecteur, inspectrice auquel il souhaite s'inscrire :

- le concours juridique/économique ;
- le concours scientifique/technologique ou
- le concours interne.

Pour plus d'informations sur le concours, rendez-vous sur la page Internet

« **Rejoignez la CCRF !** » ou le QR code suivant :



Les épreuves écrites d'admissibilité

Arrêté du 10 février 2017 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement d'inspecteurs de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Epreuve écrite n°1 commune aux trois concours (externe à dominante juridique et économique, externe à dominante scientifique et technologique et interne) : **rédaction d'une note de synthèse (4h/coeff. 1)**

Epreuve écrite n°2 (3h/coeff. 1) à options :

Concours externe à dominante juridique et économique

Réponse à des questions et/ou commentaires d'un ou plusieurs textes sur **une des options suivantes** :

- a) Gestion et administration des entreprises ;
- b) Economie ;
- c) Droit pénal général ;
- d) Droit administratif.

Concours externe à dominante scientifique et technologique

Résolution de problèmes et/ou cas pratiques sur **l'une des options suivantes** :

- a) Biochimie et microbiologie ;
- b) Agroalimentaire et bio-industrie ;
- c) Physique ;
- d) Mathématique.

Concours interne

Réponse à des questions et/ou résolution d'un ou plusieurs exercices portant sur **une des options au choix** :

- a) Missions de la DGCCRF ;
- b) Comptabilité privée ;
- c) Gestion administrative ;
- d) Informatique.

Les épreuves orales d'admission

Arrêté du 10 février 2017 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement d'inspecteurs de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Épreuves orales n°1 et 2 communes aux deux concours externe (externe à dominante juridique et économique et externe à dominante scientifique et technologique) :

Epreuve n°1 : entretien avec le jury (40 min./coeff. 3)

Le candidat présente son parcours en 5 minutes.

L'entretien se poursuit par un échange avec le jury comportant :

- Une évaluation de sa motivation (connaissances des missions, etc.) ;
- des mises en situation visant à évaluer son potentiel et ses aptitudes à exercer le métier d'enquêteur.

Epreuve n°2 : langue étrangère (15 min. de préparation/15 min. d'entretien/coeff. 1)

Traduction en français d'un passage d'un document rédigé dans une langue étrangère (allemand, anglais, espagnol) puis conversation sur le sujet traité.

Epreuve(s) orale(s) du concours interne :

Epreuve n°1 : épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (40min./coeff. 3)

Entretien avec le jury d'une durée de 10 min. de présentation suivi d'un échange.

Epreuve n°2 facultative : langue étrangère (15 min. préparation/15 min. d'entretien/points > à la moyenne ajoutés à la note d'admission)

Traduction en français d'un passage d'un document rédigé dans une langue étrangère (allemand, anglais, espagnol) puis conversation sur le sujet traité.

Les attentes des recruteurs et la préparation

Quelles sont les attentes des recruteurs ?

- Des candidats polyvalents, curieux et mobiles qui ont le goût de l'enquête ;
- Des candidats en mesure de sanctionner des professionnels ;
- Des candidats capables de synthétiser une masse importante d'informations en la restituant dans son environnement juridique, économique ou scientifique.

Pour préparer les concours, rendez-vous sur les pages Internet :

« [Rejoignez la CCRF !](#) » ;

« [DGCCRF - Concours d'inspecteur externe 2024](#) » et « [DGCCRF - Concours d'inspecteur interne 2024](#) » ;

« [Aide à la préparation du concours d'inspecteur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes - externe](#) » ;

« [Aide à la préparation du concours d'inspecteur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes - interne](#) ».

Un taux de réussite en progression ces deux dernières années

Statistiques du concours externe à dominante juridique et économique						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Présents	661	524	391	720	510	430
Admis	34	29	34	44	54	96
Taux de réussite	5,14%	5,53%	8,7%	6,11%	10,58%	22,32%

Statistiques du concours externe à dominante scientifique et technologique						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Présents	166	140	113	201	136	156
Admis	27	24	28	38	45	42
Taux de réussite	16,26%	17,14%	24,78%	18,90%	33,08%	26,92%

Statistiques du concours interne						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Présents	311	329	344	365	416	394
Admis	22	21	23	29	35	30
Taux de réussite	18,18%	15,78%	20,90%	21,80%	31,25%	22,22%

L'ENCCRF



Une formation initiale d'une année entre cours théoriques à l'ENCCRF située à Montpellier et stages pratiques en services déconcentrés

- **Stage d'insertion** : 1 semaine à la rentrée de septembre (DDPP ET DDETSP de résidence) ;
- Formation théorique jusqu'à novembre (pouvoirs d'enquête et sécurité) (ENCCRF) ;
- **Stage d'application** : 3 semaines en décembre (en unité d'enquête) ;
- Formation théorique jusqu'à fin mars (concurrence) (ENCCRF) ;
- **Stage d'application** : 3 semaine en mars (en unité d'enquête) ;
- Formation théorique jusqu'à fin mai (PEC et affectation) (ENCCRF) ;
- **Stage pratique en juin, juillet et août** (en unité d'enquête)

La rémunération des inspecteurs stagiaires durant toute leur formation initiale est de 2200 € net mensuel pour un stagiaire du concours externe (avant prélèvement à la source (PAS) ;

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site Internet de l'ENCCRF.

5. Les perspectives de carrière



Titularisation : affectation et rémunération

L'affectation sur le premier poste : à l'issue du concours, il est constitué un classement général fondé sur l'interclassement des trois concours d'entrée (deux concours externe et concours interne). En mai à la fin de la formation initiale théorique (avant le stage pratique final de l'été), l'attribution des postes se fait :

- pour les postes à profil proposés : par choix de la direction d'affectation.

- *Les stagiaires intéressés communiquent au directeur de l'ENCCRF leurs vœux, classés par ordre de préférence, accompagnés d'un CV puis passent un entretien pour le poste sur lequel ils sont présélectionnés.*

- pour les autres postes (majoritaires) : par satisfaction des vœux des stagiaires préalablement classés sur la base de leur rang au concours d'entrée.

- *Les stagiaires disposent d'un délai d'au moins 2 jours ouvrés pour se concerter et classer, par ordre de préférence, les postes proposés. Il peut être organisé, préalablement à la soumission des vœux définitifs, diverses procédures de concertation. Le directeur de l'école procède ensuite à l'attribution des postes par ordre de classement des stagiaires.*

Les agents restent usuellement deux ans sur un poste. Ils peuvent ensuite demander de changer de missions/secteurs, ou de résidence via un système de mutations.

La rémunération en sortie d'école : (cas d'un enquêteur débutant, célibataire, affecté en région parisienne)

Rémunération d'un inspecteur du concours externe : 2 600€ net mensuel (avant PAS)

A ce montant peuvent s'ajouter l'indemnité de résidence ou des prestations familiales.

L'accès au grade d'inspecteur principal

Les inspecteurs principaux sont les cadres intermédiaires de la DGCCRF. En services déconcentrés, ils dirigent un service d'enquête de 10 à 15 personnes en moyenne. En administration centrale, ils sont adjoint(e)s des chef(fe)s de bureau.

Les inspecteurs principaux sont sélectionnés par voie de concours professionnel (en règle générale, ce concours est ouvert à partir de 7 ans d'ancienneté dans le corps des inspecteurs) .

Les candidats sont informés qu'en cas de réussite au concours, ils doivent choisir un poste d'inspecteur principal sur une liste limitative qui leur sera présentée à l'issue de la publication des résultats.

Après quelques années, au choix de l'administration, ils occupent les fonctions de directeurs, directrices adjoints puis de directeurs, directrices dans les services déconcentrés ou de chef(fe)s de bureau en administration centrale.

Merci de votre attention